



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Réduction des crédits alloués du pass Culture et devenir du dispositif

Question écrite n° 10050

Texte de la question

M. Édouard Bénard interroge Mme la ministre de la culture sur l'impact de la réduction des crédits alloués au dispositif pass Culture dédié aux jeunes et son devenir à l'aune du projet de loi de finances pour 2026. Créé en 2019 pour faciliter l'accès à la culture des jeunes de 15 à 20 ans, ce dispositif se décline en deux parties, l'une individuelle allouée directement aux jeunes et une seconde collective, gérée par les établissements scolaires pour financer des sorties ou projets culturels. La réduction des crédits affectés à ce dispositif dans le cadre de la loi de finances pour 2025 a affecté les deux volets du dispositif. Ainsi, l'enveloppe globale allouée à la part individuelle du pass Culture est passée de 210,5 millions à 170,5 millions d'euros. La part collective est quant à elle passée de 97 millions à 72 millions d'euros. Une réduction qui a amené le ministère de l'éducation nationale à suspendre les réservations de projets dès le mois de février et n'ont été ré-ouvertes qu'à la rentrée de septembre 2025. Les nouvelles modalités d'attribution de la part individuelle du pass culture fixées par un décret du 27 février 2025 ont eu pour effet de réduire le public ciblé ainsi que le montant alloué aux jeunes bénéficiaires. Ainsi, les enfants de 15 et 16 ans ont été exclus du dispositif. Si les plus de 17 ans bénéficient d'un crédit de 50 euros contre 30 euros précédemment, les jeunes de plus de 18 ans ont vu le crédit de leur pass Culture réduit à 150 euros contre 300 euros en 2024. Enfin, les jeunes en situation de handicap ou issus de milieux modestes peuvent percevoir un crédit complémentaire de 50 euros. Selon l'enquête réalisée par la société du pass Culture sur la quatrième cohorte de bénéficiaires du dispositif, 83 % des jeunes ont découvert un lieu culturel grâce à l'application (+ 17 points en un an et + 30 points depuis fin 2023), 76 % ont expérimenté une activité culturelle nouvelle grâce au pass (+ 22 points en un an, + 38 points depuis fin 2023), 90 % sont retournés ou souhaitent retourner dans ces lieux culturels après une première visite et 65 % sont retournés vers les activités culturelles découvertes, cette fois sans le pass Culture. Parmi les jeunes ayant découvert une nouvelle activité culturelle, l'application du pass Culture est le principal vecteur de découverte pour 65 % d'entre eux (+ 5 points par rapport à l'année dernière). Le livre demeure le secteur culturel le plus plébiscité *via* le pass : parmi les jeunes ayant découvert de nouveaux lieux culturels, 64 % déclarent avoir découvert une librairie. L'étude comparative note qu'un rééquilibrage est en cours. Ainsi, le cinéma séduit désormais 63 % des jeunes (contre 44 % il y a deux ans), les musées attirent 32 % des bénéficiaires (contre seulement 3 % il y a deux ans) et les salles de spectacle montent à 28 % (contre 10 % il y a deux ans). Alors que cette diversification accrue des pratiques culturelles des jeunes était constatée par les professionnels du spectacle, la réduction du budget alloué au pass Culture génère depuis des inquiétudes quant à l'équilibre économique de certains événements. Ainsi, des organisateurs de festivals déclarent que 15 à 20 % de leur public acquerraient leurs billets d'entrée grâce au dispositif pass Culture. À l'approche de l'examen du projet de loi de finances pour 2026, il lui demande quelles sont les évolutions du pass Culture envisagées par le Gouvernement pour promouvoir l'éducation artistique et citoyenne des adolescents et jeunes adultes dans toute leur diversité.

Texte de la réponse

Depuis sa création et plus encore depuis sa généralisation en mai 2021, le pass Culture vise un double objectif : s'adresser à tous les jeunes, et notamment les moins familiers de la diversité de l'offre culturelle, et leur permettre de découvrir largement cette diversité en les dirigeant, grâce à l'application, vers des offres qu'ils ne connaissaient probablement pas. Il s'agit donc de répondre à une double ambition de démocratisation de l'accès

à la culture et de soutien à la diversité des pratiques des jeunes. Les dernières statistiques, établies en septembre 2025, montrent que le taux de couverture de la part individuelle est de 90 % de la population à 18 ans. Parmi ces utilisateurs, la part de bénéficiaires résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville est désormais de 10 %, et plus de 30 % en zone rurale. Les statistiques de l'Institut national de la statistique et des études économiques montrent qu'il s'agit là de proportions cohérentes, voire supérieures à celles des populations de jeunes résidant dans ces zones, au national. On peut donc bien affirmer que le pass Culture parvient à offrir un accès équitable à la culture pour tous les jeunes, quel que soit leur lieu de résidence. Ces résultats, ainsi que les effets sur la découverte de nouvelles pratiques culturelles tels qu'ils ressortent des dernières enquêtes menées auprès des jeunes sortant du dispositif, témoignent de l'efficacité du pass Culture au regard des objectifs fixés. Cela encourage à veiller à la pérennisation du dispositif, ce qui ne peut se faire sans garantir sa soutenabilité dans un contexte budgétaire contraint. C'est ce qui a conduit, notamment, à réformer la part individuelle, en recentrant les crédits sur les jeunes autonomes, en sortie de parcours d'éducation artistique et culturelle, et en veillant à soutenir ceux qui connaissent un frein financier plus important ou des contraintes spécifiques. Parallèlement à cette réforme, des travaux ont été conduits pour renforcer à la fois l'équité territoriale et la découvrabilité des offres les moins spontanément plébiscitées, pour tous les jeunes. Ainsi, pour les utilisateurs vivant en zone rurale, le pass Culture travaille à enrichir son catalogue d'offres de proximité (musées, bibliothèques, tiers lieux, maisons de la presse) et de pratiques artistiques. Par ailleurs, il encourage des propositions favorables pour les jeunes ruraux : mise en avant des offres duo (permettant l'accès à des événements culturels avec un accompagnateur), valorisation des offres accessibles en transport en commun, etc. Une nouvelle dynamique de conventionnement entre le pass Culture et les associations du champ social est également enclenchée. L'Union nationale des missions locales, le réseau des écoles de la deuxième chance, l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes, Culture du cur, l'Union nationale de l'information jeunesse, la confédération des Maisons des jeunes et de la culture de France, le Comité de concentration et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics, ont d'ores et déjà donné leur accord pour un conventionnement ou un renouvellement de convention. Ces partenaires permettront de faire la promotion, de manière territorialisée, des actions spécifiques menées au bénéfice de toutes et tous, ainsi que du bonus attribué aux jeunes sous condition de ressources et aux jeunes en situation de handicap dès que les conditions techniques de mise en œuvre seront réunies. Enfin, l'accent est mis depuis plusieurs mois sur l'éditorialisation et la médiation au sein du pass Culture, pour encourager l'accès aux offres les moins familières des jeunes adultes. Les acteurs sont encouragés à faire des propositions incluant des volets de médiation, qui sont spécifiquement mises en avant sur l'application. Les temps forts proposés sont également ciblés sur des propositions dédiées. Enfin, à travers des dispositifs tels que les « ambassadeurs » et les « clubs », le pass Culture encourage de multiples formes de médiation entre pairs. Cette stratégie a notamment permis de voir progresser la part de crédits utilisés par les jeunes pour des spectacles de musique live de plus de 5 points, au niveau national. Pour le ministère de la culture, ce chantier rejoint la réflexion engagée dans les territoires par les directions régionales des affaires culturelles sur les projets culturels de territoires, les stratégies possibles de convergence à la fois des politiques interministérielles et de la contractualisation avec les collectivités territoriales, pour garantir une participation effective de tous les habitants à la vie culturelle, en levant notamment les freins géographiques. Toutes ces actions, portées de manière concertée, doivent permettre de préserver l'accès des jeunes aux événements culturels, dans toute leur diversité et sur tous les territoires, et donc de répondre toujours mieux aux objectifs initiaux du pass.

Données clés

Auteur : [M. Édouard Bénard](#)

Circonscription : Seine-Maritime (3^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10050

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2025](#), page 8374

Réponse publiée au JO le : [10 février 2026](#), page 1231